



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT POUR LE COORDINATEUR
SSI (SYSTEME DE SECURITE INCENDIE) DU
GROUPE SCOLAIRE DE L'EST**

**DÉCISION N° DM-21-098
EN DATE DU 04 MARS 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-495 en date du 02 juin 2020 déléguant Monsieur Mathieu BEAUFRERE, Adjoint au Maire, dans les fonctions relatives aux grands projets, aux travaux de construction, d'entretien et de maintenance, à l'urbanisme et à l'habitation ;

VU le projet de la ville de Vincennes d'effectuer des travaux de remplacement du Système de Sécurité Incendie (SSI) du groupe scolaire de l'Est, nécessitant la désignation d'un coordinateur SSI, dont la mission consiste à établir le dossier d'autorisation d'aménager et à contrôler les travaux de la phase conception à la réception ;

CONSIDÉRANT la proposition de la société OPUS'CONCEPTS dont le siège social est situé 99, quai de la Marne 94340 Joinville-le-Pont ;

D É C I D E

DE SIGNER un contrat de coordination SSI avec la société OPUS'CONCEPTS, représentée par monsieur VOISIN Sébastien, Président, dûment habilité à signer le contrat.

Le montant du marché est fixé à 7 280,00 € HT.

DE FAIRE FACE, à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitres et articles correspondants.

| |
|---|
| Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20210304-Imc1H8207H1-AR Date de réception en Préfecture : 04/03/2021 Date de Publication : 04/03/2021 |
|---|

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé des grands projets, des
travaux de construction, d'entretien et de
maintenance, de l'urbanisme et de l'habitat,

Signé

Mathieu BEAUFRÈRE

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20210304-Imc1H8207H1-AR
Date de réception en Préfecture : 04/03/2021
Date de Publication : 04/03/2021